

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES DU
LANGAGE,
LE VENDREDI 14 NOVEMBRE 2008 A 13 HEURES
(compte rendu provisoire, à valider au prochain conseil d'UFR)**

Présents : M. BARRA , D. BOUTET, J.B. CARVALHO, C. CUXAC, B. GARCIA, A. HERTZ, M. RUSSO, M.-A. SALLANDRE, M. WATOREK.

Excusés : S. COLONNA (procuration donnée à M. Watorek), L. ROUSSARIE, A. THEOLADE; S. WAUQUIER (procuration donnée à J.B. Carvalho).

Les points suivants ont été abordés.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 19 septembre 2008.

2. Modification des statuts

A. Hertz fait savoir que la co-direction n'a pas de statut juridique sauf à créer un poste de Directeur adjoint et que la délégation de compétence n'est pas un point à discuter. Elle fait ensuite état des modifications proposées (parties soulignées dans le texte remis aux membres du Conseil) au texte régissant les anciens statuts. Quelques modifications supplémentaires sont proposées : elles concernent entre autres, la mention d'encadrement des doctorants, l'intitulé exact de la DDLE et de la Licence Professionnelle. Toutes ces modifications sont votées à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention), et Joaquim Brandão de Carvalho est élu Directeur Adjoint à l'unanimité.

2. Ratification de l'élection des chargés de cours

Il s'agit de ratifier à titre exceptionnel l'élection des chargés de cours, en raison de la période transitoire entre la défunte Commission de Spécialistes et la nouvelle instance non encore mise en place. La liste proposée est adoptée à l'unanimité.

3. Budget 2009

Sur la dotation globale de 7698 euros (document joint aux membres du Conseil), les 30 % restants devront être attribués sur projets. 2300 euros de dépenses devront donc être justifiées sur des projets précis. La différence sémantique entre dépenses d'équipement et dépenses de fonctionnement correspond plutôt à une différence de somme d'argent : les dépenses sont dites « d'équipement » pour les sommes dépassant 500 euros et « de fonctionnement » pour les sommes inférieures à 500 euros.

Suite à une question de B. Garcia sur les sommes qui avaient été promises (environ 10 000 euros) pour l'aide à la réussite, A. Hertz fait savoir que rien n'a été versé et qu'elle compte sur ce point alerter le vice-président du CEVU. Quant à la taxe d'apprentissage de 5100 euros, étant nominative, elle est destinée au Master Traductologie et n'a pas à être versée à l'UFR. A. Hertz signale avant le vote du budget qu'il y aura trois DBM dans le courant de l'année et que ce budget n'inclut pas les 30% de dépenses sur projet. Le budget est voté à l'unanimité.

4. Elections partielles au Conseil d'UFR

A la date du 19 novembre, Léa Nash s'est portée volontaire pour remplacer B. Laca (Collège A), F. Villoing volontaire pour remplacer B. Massot (Collège B). Pour le collège IATOS, D. Lacroix et Cendrine Berger ont été élus au dernier scrutin et ne sont pas démissionnaires. Quatre étudiants se sont présentés sur le collège Usagers. J. B. Carvalho précise que les étudiants fonctionnant en binôme, il est nécessaire qu'ils soient au nombre de huit. Les élections auront lieu les 1^{er} et 2 décembre. Quant aux membres des collectivités territoriales et locales, parmi les personnes pressenties, une seule, pour le moment, A. S. Kertudo (Mairie de Paris), a accepté de participer au Conseil d'UFR.

5. Responsabilités administratives

Après avoir félicité L. Roussarie pour son travail sur le site web et fait savoir que dans le programme « Aide à la réussite » des groupes de parole du SCUIO sont censés intervenir pendant les cours lors du premier semestre auprès des étudiants de 1^{ère} année, A. Hertz informe les membres du Conseil que M. Philippe (Catégorie B) a été nommée Responsable Administrative en remplacement provisoire de A. Théolade. Elle fait ensuite le point : C. Berger, Coordinatrice Administrative sera de retour en janvier, Elle gère la Licence et Dominique Lacroix gère les Masters. Elle précise que le prochain conseil d'UFR aura lieu le 12 décembre et que l'ordre du jour sera consacré aux problèmes pédagogiques, au fonctionnement du Bureau, au fonctionnement des formations et à la justification des dépenses par projet (licence et masters séparément). Elle conclut en proposant que les membres du personnel administratif et enseignants non élus au Conseil d'UFR puissent assister s'ils le désirent aux séances du Conseil. Ils auront en ce cas le statut d'invité.

6. Divers

M. A. Sallandre fait un compte rendu de la réunion sur la taxe d'apprentissage tenue à l'université Paris 8. Seules sont concernées par cette taxe les formations professionnalisantes c'est-à-dire pour l'UFR SDL une licence professionnelle et trois masters. Elle suggère de communiquer à I. Truck, chargée de mission pour la taxe d'apprentissage, l'adresse de M. Philippe afin qu'elles se partagent les tâches en vue de solliciter les entreprises. M.A Sallandre fait ensuite part d'une question de M. Blondel concernant l'invitation d'une chercheuse D. Chen Pichler pendant une durée d'un mois. La validation de sa candidature est votée (après le départ de M. Barra) à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Compte rendu rédigé par Christian Cuxac